

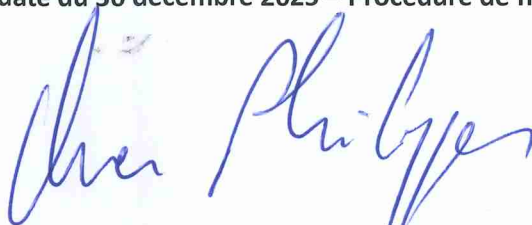
Le Président

Monsieur Philippe CHALLANT
Maire de Sermamagny
33 Grand Rue
90300 SERMAMAGNY

Belfort, le 27 janvier 2026

Objet : votre courrier daté du 30 décembre 2025 – Procédure de modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire,



Par courrier du 30 décembre 2025, vous m'avez notifié le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de votre commune conformément à la réglementation.

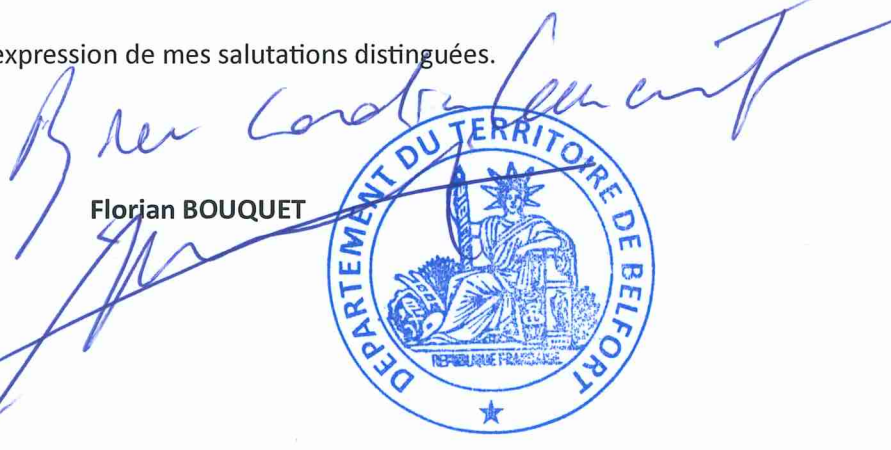
Le dossier joint n'appelle pas d'observation ou de remarque de la part des services opérationnels du Département.

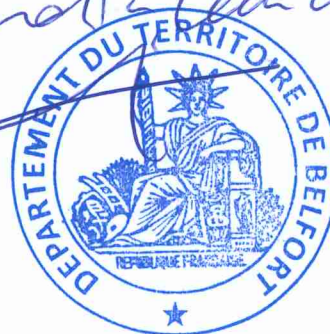
A cette occasion, je souhaite porter à votre connaissance le projet ambitieux du Département sur le Site du Malsaucy qui prévoit notamment, la création d'une Maison Départementale du Malsaucy.

Cette opération structurante nécessitera, à terme, une évolution du PLU de la commune de Sermamagny.

Mes services reviendront prochainement vers vous pour vous présenter ce projet et ses implications dans vos documents d'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.


Florian BOUQUET



Copie à : Madame la Directrice de l'AUTB